

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL N° 10-2023

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

Bouclement du préavis N° 15-2019 - Site du Collège Principal - Révision du plan d'affectation « Collège Principal » - Organisation d'un concours de projet d'architecture

Monsieur le Président.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'investissement engagé pour réviser le plan d'extension partiel « Collège Principal » et organiser un concours de projets d'architecture pour le site du « Collège Principal », en référence au préavis N° 15-2019 (séance du 20 novembre 2019).

Le décompte final est le suivant :

	Préavis	Dépenses	Différence
	CHF TTC	CHF TTC	CHF TTC
Totaux	900'000.00	782'727.36	117'272.64

Ces études se sont donc achevées avec un coût global inférieur de CHF 117'272.64 TTC par rapport à la demande de crédit.

Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 782'727.36 sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2024, sur une période de 5 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen

Le secrétaire

Ph. Steiner